

	<b>ESMALTE ALIFATICO 2KR ULTRA BRILLO</b> Code: 12212	
--	--	---

Version: 4 Révision: 15/03/2022

Revisión precedente: 14/03/2022

Date d'impression: 15/03/2022

**SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ OU L'ENTREPRISE**

1.1	<b>IDENTIFICATEUR D'PRODUIT:</b> UFI: CKH0-K0HD-Q004-GWYV	<b>ESMALTE ALIFATICO 2KR ULTRA BRILLO</b> Code: 12212
1.2	<b>UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES:</b> <u>Utilisations prévues (principales fonctions techniques):</u> <span style="float: right;">[ ] Industriel [X] Professionnel [X] Consommation</span> Esmalte altas prestaciones. <u>Secteurs d'utilisation:</u> Utilisations professionnelles (SU22). Utilisations par des consommateurs (SU21). <u>Utilisations déconseillées:</u> Ce produit n'est pas recommandé pour toute utilisation ou pour les secteurs d'utilisation industrielle, professionnelle ou de consommation autres que ceux cités précédemment comme "Utilisations prévues ou identifiées". <u>Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation, selon l'annexe XVII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:</u> Sans restriction.	
1.3	<b>RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE D'EDONNÉES DE SÉCURITÉ:</b> PINTURAS ISAVAL, S.L. c/Veluters, Parcela 2-14 - Pl. Casanova - E-46394 - Ribarroja del Turia (Valencia) ESPAÑA Téléphone: +34 96 1640001 - Fax: +34 96 1640002 <u>Adresse électronique de la personne responsable de la fiche de données de sécurité:</u> e-mail: atendondiente@isaval.es	
1.4	<b>NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE:</b> +34 96 1640001 (8:00-18:00 h.) (heures ouvrables)	

**SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS**

2.1	<b>CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:</b> La classification des mélanges est faite selon les principes suivants: a) lorsque des données (tests) sont disponibles pour la classification des mélanges, elles sont généralement classifiées sur la base de ces données, b) en l'absence de données (tests) pour les mélanges, des méthodes d'interpolation ou d'extrapolation sont généralement utilisées pour évaluer le risque, en utilisant les données de classification disponibles pour des mélanges similaires, et c) en l'absence de tests et d'informations permettant l'application de techniques d'interpolation ou d'extrapolation, des méthodes sont utilisées pour passer l'évaluation des risques sur la base des données des composants individuels dans le mélange.  <u>Classification selon le Règlement (UE) n° 1272/2008-2020/1182 (CLP):</u> ATTENTION: Flam. Liq. 3:H226   Skin Irrit. 2:H315   Eye Irrit. 2:H319   STOT SE (irrit.) 3:H335   STOT RE 2:H373   Aquatic Chronic 3:H412   EUH066					
	Classe de danger	Classification du mélange	Cat.	Routes d'exposition	Organes cibles	Effets
	<u>Physico-chimique:</u> 	Flam. Liq. 3:H226 Skin Irrit. 2:H315 Eye Irrit. 2:H319	c) c) c)	Cat.3 Cat.2 Cat.2	- Peau Yeux	- Irritation Irritation
	<u>Santé humaine:</u> 	STOT SE (irrit.) 3:H335 STOT RE 2:H373E Aquatic Chronic 3:H412 EUH066	c) c) c) c)	Cat.3 Cat.2 Cat.3 -	Inhalation Inhalation - Peau	Voies respiratoires Système auditif - Peau Irritation Irritation Perte d'audition - Sèchement, Gerçures
	<u>Environnement:</u>					

Le texte intégral des mentions de danger est indiqué dans la section 16.

Note: Lorsque dans la section 3 on utilise une fourchette de pourcentages, les dangers pour la santé et l'environnement décrivent les effets de la concentration plus élevée de chaque composant, mais inférieure à la valeur maximale indiquée.

2.2	<b>ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE:</b> 	Le produit est étiqueté avec la mention d'avertissement ATTENTION en accord avec le Règlement (UE) n° 1272/2008-2020/1182 (CLP)
	<u>Mentions de danger:</u> H226 H373IE  H319 H335 H315 H412	Liquide et vapeurs inflammables. Risque présumé d'effets graves pour les organes auditives à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut irriter les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
	<u>Conseils de prudence:</u> P101 P102 P210  P280F P303+P361+P353-P352-P312  P305+P351+P338-P310  P273-P501a <u>Indications additionnelles:</u> EUH208	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Tenir hors de portée des enfants. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. Laver abondamment à l'eau et au savon. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Éviter le rejet dans l'environnement. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.  Contient sébacate bis(12266-pentaméthyl-4-pipéridinyle). Peut produire une réaction allergique.



ESMALTE ALIFATICO 2KR ULTRA BRILLO  
Code: 12212



Substances qui contribuent à la classification:

Xylène  
Éthylbenzène

Note: Ce produit n'est pas appliqué par pulvérisation (des gouttelettes respirables dangereuses ne peuvent pas se former).

2.3

AUTRES DANGERS:

Dangers qui n'entraînent pas la classification, mais qui peuvent contribuer aux dangers généraux du mélange:

Autres dangers physico-chimiques: Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange potentiellement inflammable ou explosif.

Autres effets néfastes physico-chimiques pour la santé humaine: Une exposition prolongée à des vapeurs peut provoquer somnolence passagère.

Autres effets néfastes pour l'environnement: Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.

**SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

3.1

SUBSTANCES:

Non applicable (mélange).

3.2

MÉLANGES:

Ce produit-ci est un mélange.

Description chimique:

Mélange de pigments, résines et additifs dans des solvants organiques.

COMPOSANTS DANGEREUX:

Substances qui interviennent en pourcentage supérieur à la limite d'exemption:



10 &lt; 15 %

Xylène (mélange d'isomères)

CAS: 1330-20-7 , EC: 215-535-7

REACH: 01-21194882 16-3 2

Indice nr. 601-022-00-9

CLP: Danger: Flam. Liq. 3:H226 | Acute Tox. (inh.) 4:H332 | Acute Tox. (skin) 4:H312 | Skin Irrit. 2:H315 | Eye Irrit. 2:H319 | STOT SE (mit.) 3:H335 | STOT RE 2:H373 | Asp. Tox. 1:H304

< REACH



10 &lt; 15 %

Xylène (mélange d'isomères)

CAS: 1330-20-7 , EC: 215-535-7

REACH: 01-21194882 16-3 2

Autoclassé

CLP: Danger: Flam. Liq. 3:H226 | Acute Tox. (inh.) 4:H332 | Acute Tox. (skin) 4:H312 | Skin Irrit. 2:H315 | Eye Irrit. 2:H319 | STOT SE (mit.) 3:H335 | STOT RE 2:H373E | Asp. Tox. 1:H304 | Aquatic Chronic 3:H412

< REACH



1 &lt; 3 %

Éthylbenzène

CAS: 100-41-4 , EC: 202-849-4

REACH: 01-21194893 70-3 5

Indice nr. 601-023-00-4

CLP: Danger: Flam. Liq. 2:H225 | Acute Tox. (inh.) 4:H332 | STOT RE 2:H373E | Asp. Tox. 1:H304 | Aquatic Chronic 3:H412

< REACH



&lt; 0,5 %

Naphta (pétrole), hydrodésulfuré lourd

CAS: 64742-82-1 , EC: 265-185-4

REACH: 01-21194909 79-1 2

Indice nr. 649-330-00-2

CLP: Danger: Flam. Liq. 3:H226 | Skin Irrit. 2:H315 | STOT SE (narcosis) 3:H336 | Asp. Tox. 1:H304 | Aquatic Chronic 2:H411

(Note H,P)

< REACH / ATP01



&lt; 0,25 %

Sébacate bis(12266-pentaméthyl-4-pipéridinyle)

CAS: 41556-26-7 , EC: 255-437-1

Autoclassé

CLP: Attention: Skin Sens. 1:H317 | Aquatic Acute 1:H400 (M=1) | Aquatic Chronic 1:H410 (M=1)

Impuretés:

Contenu de benzène < 0.1%.

Ajouvants de stabilisation:

Aucun

Référence à d'autres sections:

Pour plus d'informations sur composants dangereux, voir rubriques 8, 11, 12 et 16.

SUBSTANCES EXTRÊMEMENT PRÉOCCUPANTES (SVHC):

Liste mise à jour par l'ECHA sur 08/07/2021.

Substances SVHC soumises à autorisation, y compris dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Aucune

Substances SVHC candidates à inclure dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Aucune

SUBSTANCES PERSISTANTES, BIOACCUMULABLES ET TOXIQUES (PBT) OU AUTRES PERSISTANTS ET TRÈS BIOACCUMULABLES (vPvB):

Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.



ESMALTE ALIFATICO 2KR ULTRA BRILLO  
Code: 12212



## SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

## 4.1 DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS:



Les symptômes peuvent apparaître après l'exposition, de sorte qu'en cas d'une exposition directe au produit, en cas de doute, ou si les symptômes persistent, appeler un médecin. Ne jamais rien donner à boire au sujet inconscient. Les secouristes doivent faire attention à se protéger eux-mêmes et utiliser les moyens de protection individuelle recommandés s'il y a une possibilité d'exposition. Lors des premiers secours utiliser des gants protecteurs.

Route d'exposition	Symptômes et effets, aigus et différés	Description des premiers secours
<u>Inhalation:</u> 	L'inhalation de vapeurs de solvants peut provoquer céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience. L'inhalation produit des irritations des mucoeses, toux et des difficultés respiratoires.	Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener en plein air. Si la respiration est irrégulière ou en cas d'arrêt respiratoire, respiration artificielle. Une victime inconsciente doit être placée en position latérale de sécurité (PLS). Maintenir la victime couverte avec une couverture et appeler un médecin.
<u>Peau:</u> 	Le contact avec la peau produit rougeur. En cas de contact prolongé, la peau peut dessécher.	# <i>Oter immédiatement, sur place, les vêtements souillés. Laver soigneusement et abondamment les zones affectées avec de l'eau froide ou tiède savonneuse, ou bien avec un autre produit approprié pour le nettoyage de la peau. Ne pas utiliser de solvants.</i>
<u>Yeux:</u> 	Le contact avec les yeux cause rougeur et douleur.	Enlever les verres de contact. Rincage à l'eau immédiat et abondant pendant 15 minutes au moins, tout en maintenant les paupières écartées, jusqu'à ce que l'irritation soit descendue. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.
<u>Ingestion:</u>	Par ingestion, peut causer irritation de la gorge, douleur abdominale, somnolence, nausées, vomissement et diarrhée.	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas tenter de faire vomir, dû au risque d'aspiration. Mettre en position demi-assise et laisser au repos.

## 4.2 PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS:

Les principaux symptômes et effets sont indiqués dans les sections 4.1 et 11.1

## 4.3 INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES:

Information pour le médecin: Le traitement doit se diriger au contrôle des symptômes et des conditions cliniques du patient.

Antidotes et contre-indications: Il n'est pas connu un antidote spécifique.

## SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

## 5.1 MOYENS D'EXTINCTION:

Poudres spécifiques ou CO<sub>2</sub>. En cas d'incendies plus graves utiliser aussi de la mousse résistante à l'alcool et eau pulvérisée. Ne pas utiliser pour l'extinction: jet direct d'eau. Le jet d'eau direct peut ne pas être efficace pour éteindre l'incendie, étant donné que le feu peut se propager.

## 5.2 DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:

Le feu peut produire une épaisse fumée noire. Lors de la combustion ou de la décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. L'exposition aux produits de combustion ou décomposition peut comporter des risques pour la santé.

## 5.3 CONSEILS AUX POMPIERS:

Équipements de protection particuliers: Selon la magnitude de l'incendie, il serait nécessaire d'utiliser des vêtements de protection contre la chaleur, appareil respiratoire isolant autonome, gants, lunettes protectrices ou masques faciaux et bottes. Si l'équipement de protection contre l'incendie n'est pas disponible ou n'est pas utilisée, combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à une distance de sécurité. La norme EN469 offre un niveau de protection de base en cas d'incidents chimiques.

Autres recommandations: Refroidir à l'eau pulvérisée les tanks, citernes ou récipients proches de la source de chaleur ou du feu. Rester du côté d'où vient le vent. Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l'incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux cours d'eau.

## SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

## 6.1 PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE:

Éliminer les possibles sources d'ignition et, s'il est nécessaire, ventiler la zone. Ne pas fumer. Éviter le contact direct du produit. Éviter l'inhalation des vapeurs. Maintenir les personnes sans protection en position opposée au sens du vent.

## 6.2 PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:

Éviter la contamination d'égouts, d'eaux superficielles ou souterraines, ainsi que du sol. Au cas où de grands déversements se produiraient ou si le produit contamine des lacs, rivières ou des égouts, informer les autorités compétentes, conformément à la législation locale.

## 6.3 MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE:

Recueillir le déversement avec des matériaux absorbants non combustibles (terre, sable, vermiculite, terre de diatomées, etc.). Nettoyer de préférence avec un détergent biodégradable. Éviter l'emploi de solvants. Garder les restes dans un conteneur fermé.

## 6.4 RÉFÉRENCE À D'AUTRES SECTIONS:

Pour des informations de contact en cas d'urgence, voir la section 1.  
Pour des informations pour une manipulation sans danger, voir la section 7.  
Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.  
Pour l'élimination des résidus, suivre les recommandations de la rubrique 13.



ESMALTE ALIFATICO 2KR ULTRA BRILLO  
Code: 12212



## SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1 PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER:  
 Accomplir la législation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail.  
Recommandations générales:  
 # Éviter tout genre de déversement ou fuite. Ne pas laisser les récipients ouverts.  
Recommandations pour prévenir des risques d'incendie et d'explosion:  
 Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, pouvant s'étaler le long du sol à des grandes distances et peuvent former à l'aide de l'air des mélanges qui au contact de sources d'ignition lointaines peuvent s'enflammer ou exploser. Du à l'inflammabilité, ce matériel ne peut être utilisé que dans des zones libres de sources d'ignition et à l'écart de sources de chaleur ou électriques. Éteindre les téléphones portables et ne pas fumer. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles.
- |  |   |               |               |
|--|---|---------------|---------------|
| - Point d'éclair   | : | 23°           | °C            |
| - Température auto-inflammation                                | : | 188°          | °C            |
| - Limites inférieures/supérieures d'inflammabilité/explosivité | : | # 1.0° - 7.0° | % Volume 25°C |
- Recommandations pour prévenir des risques toxicologiques:  
 Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones d'application et séchage. Après manipulation, se laver les mains avec de l'eau savonneuse. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.  
Recommandations pour prévenir la contamination de l'environnement:  
 Éviter tout déversement à l'environnement. Prêter une attention spéciale à l'eau de nettoyage. En cas de déversement accidentel, suivre les instructions de la rubrique 6.
- 7.2 CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS:  
 Interdire la zone aux personnes non autorisées. Conserver hors de portée des enfants. Le produit doit être stocké isolé de sources de chaleur et électriques. Ne pas fumer dans l'aire de stockage. S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire. Éviter des conditions d'humidité extrêmes. Pour éviter le rejet accidentel du produit après ouverture des récipients, fermer à nouveau soigneusement et placez-les en position verticale. Pour plus d'informations, voir rubrique 10.  
Classe de magasin : D'après les dispositions en vigueur.  
Températures : min: 5. °C, max: 40. °C (recommandé).  
Matières incompatibles:  
 Tenir à l'écart des agents oxydants et matières fortement alcalines ou acides.  
Type d'emballage:  
 Selon réglementations en vigueur.  
Quantités limites (Seveso III): Directive 2012/18/UE  
 Non applicable (produit per utilisation non industrielle).
- 7.3 UTILISATIONS FINALES PARTICULIÈRES:  
 Aucune recommandation particulière disponible différente à celles indiquées pour l'usage de ce produit.



ESMALTE ALIFATICO 2KR ULTRA BRILLO  
Code: 12212



**SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

8.1 PARAMÈTRES DE CONTRÔLE  
Si un produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, peut être nécessaire la surveillance personnel, de l'atmosphère de travail ou biologique, pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipe de protection respiratoire. Référence doit être faite a normes comme EN689, EN14042 et EN482 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques, et l'exposition aux agents chimiques et biologiques. Référence doit être aussi faite aux documents d'orientation nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLE)

INRS 2012 (ED 984) (Decret 2012-746) (France, 2012)	An	VME ppm	mg/m3	VLCT ppm	mg/m3	Observations	Table MPnr 4bis,84
Xylène	2007	50.	221.	100.	442.	Vd	84
Éthylbenzène	2007	20.	88.	100.	442.	Vd	84

VME - Valeur limite moyenne d'exposition 8 heures, VLCT - Valeur limite d'exposition court terme, MP - Maladie Professionnelle.  
\*Vd - Risque de pénétration percutanée.

Risque de pénétration percutanée (\*Vd): Indique que, par les expositions à cette substance, la contribution par voie cutanée, y compris les muqueuses et les yeux, peut être importante par la teneur totale du corps si aucune mesure n'est prise pour empêcher l'absorption. Il y a certains agents chimiques auxquels l'absorption percutanée, à la fois en phase liquide et la vapeur, peut être très élevée, pouvant être cette voie d'entrée d'importance égale ou supérieure même que l'inhalation. Dans ces situations, il est indispensable l'utilisation du contrôle biologique pour pouvoir quantifier la quantité globale et polluants absorbés.

VALEURS LIMITES BIOLOGIQUES (VLB):

Non établi

NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET (DNEL):

Le niveau dérivé sans effet (DNEL) est un niveau d'exposition qui est considéré comme sûr, dérivée de données toxicologiques selon directives spécifiques indiquées dans REACH. Les valeurs DNEL peuvent différer d'un limite d'exposition professionnel (VLE) pour le même produit chimique. Les valeurs VLE peuvent être recommandées pour une déterminée entreprise, un organisme de réglementation du gouvernement ou d'une organisation d'experts. Bien que sont considérées aussi comme protecteurs de la santé, les valeurs VLE sont dérivés par un procédé différent de REACH.

Niveau dérivé sans effet, travailleurs: - Effets systémiques, aiguë et chroniques:	DNEL Inhalation mg/m3		DNEL Cutanée mg/kgbwtd		DNEL Oral mg/kgbwtd	
	Xylène (mélange d'isomères) Éthylbenzène Naphta (pétrole), hydrodésulfuré lourd	289. (a) s/r (a) -	77.0 (c) 77.0 (c) -	s/r (a) s/r (a) -	180. (c) 180. (c) -	- (a) - (a) -
Niveau dérivé sans effet, travailleurs: - Effets locaux, aiguë et chroniques:	DNEL Inhalation mg/m3		DNEL Cutanée mg/cm2		DNEL Yeux mg/cm2	
	Xylène (mélange d'isomères) Éthylbenzène Naphta (pétrole), hydrodésulfuré lourd	289. (a) 293. (a) -	s/r (c) s/r (c) -	s/r (a) s/r (a) -	s/r (c) s/r (c) -	- (a) - (a) -
Niveau dérivé sans effet, population générale: - Effets systémiques, aiguë et chroniques:	DNEL Inhalation mg/m3		DNEL Cutanée mg/kgbwtd		DNEL Oral mg/kgbwtd	
	Xylène (mélange d'isomères) Éthylbenzène Naphta (pétrole), hydrodésulfuré lourd	174. (a) s/r (a) -	14.8 (c) 15.0 (c) -	s/r (a) s/r (a) -	108. (c) s/r (c) -	s/r (a) s/r (a) -
Niveau dérivé sans effet, population générale: - Effets locaux, aiguë et chroniques:	DNEL Inhalation mg/m3		DNEL Cutanée mg/cm2		DNEL Yeux mg/cm2	
	Xylène (mélange d'isomères) Éthylbenzène Naphta (pétrole), hydrodésulfuré lourd	174. (a) s/r (a) -	s/r (c) s/r (c) -	s/r (a) s/r (a) -	s/r (c) s/r (c) -	- (a) - (a) -

(a) - Aiguë, exposition à court terme, (c) - Chronique, exposition prolongée ou répétée.  
(-) - DNEL non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).  
s/r - DNEL non dérivé (pas de risque identifié).



ESMALTE ALIFATICO 2KR ULTRA BRILLO  
Code: 12212



CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC):

<p><u>Concentration prévisible sans effet, organismes aquatiques:</u> - Eau douce, marin et déversements intermittentes: Xylène (mélange d'isomères) Éthylbenzène Naphta (pétrole), hydrodésulfuré lourd</p>	<p><u>PNEC Eau douce</u> mg/l</p>	<p><u>PNEC Marin</u> mg/l</p>	<p><u>PNEC Intermittent</u> mg/l</p>
	<p>0.327 0.100 uvcb</p>	<p>0.327 0.0100 uvcb</p>	<p>0.327 0.100 uvcb</p>
<p>- Usines traitement des eaux usées (STP) et sédiments dans l'eau douce et marine: Xylène (mélange d'isomères) Éthylbenzène Naphta (pétrole), hydrodésulfuré lourd</p>	<p><u>PNEC STP</u> mg/l</p>	<p><u>PNEC Sédiments</u> mg/kgdwd</p>	<p><u>PNEC Sédiments</u> mg/kgdwd</p>
	<p>6.58 9.60 uvcb</p>	<p>12.5 13.7 uvcb</p>	<p>12.5 1.37 uvcb</p>
<p><u>Concentration prévisible sans effet, organismes terrestres:</u> - Air, sol et effets pour des prédateurs et pour l'homme: Xylène (mélange d'isomères) Éthylbenzène Naphta (pétrole), hydrodésulfuré lourd</p>	<p><u>PNEC Air</u> mg/m3</p>	<p><u>PNEC Sol</u> mg/kgdwd</p>	<p><u>PNEC Oral</u> mg/kgdwd</p>
	<p>- - uvcb</p>	<p>2.31 2.68 uvcb</p>	<p>- 20.0 uvcb</p>

(-) - PNEC non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).  
uvcb - La substance à une composition complexe inconnue ou variable. Les méthodes conventionnelles pour dériver les PNEC ne sont pas appropriés et il n'est pas possible identifier une seule concentration PNEC représentative pour ces substances, donc pas utilisé dans les calculs d'évaluation des risques.

8.2 CONTRÔLES D'EXPOSITION:

MESURES D'ORDRE TECHNIQUE:



Veiller à une ventilation adéquate. Pour cela, il faut réaliser une bonne ventilation locale et disposer d'un bon système d'extraction générale. Si ces mesures ne suffisent pas maintenir la concentration de particules et vapeurs en-dessous des limites d'exposition au travail, une protection respiratoire appropriée doit être portée.

Protection respiratoire: Éviter l'inhalation de vapeurs.

Protection des yeux et du visage: On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation.

Protection des mains et de la peau: On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation. L'utilisation de crèmes protectrices peut aider à protéger les zones exposées de la peau. Des crèmes protectrices ne devront pas être appliquées après l'exposition.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE: Règlement (UE) nr. 2016/425:

Comme mesure de prévention générale sur la santé et la sécurité dans l'ambiant de travail, on recommande l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) basiques, avec la correspondant marquage CE. Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, l'utilisation, le nettoyage, l'entretien, le type et les caractéristiques du EPI, la classe de protection, le marquage, la catégorie, la norme CEN, etc.), vous devriez consulter les brochures informatifs fournis par les fabricants des EPI.

<p><u>Masque:</u></p>	<p>Masque avec des filtres du type A(brun) pour gaz et vapeurs de composés organiques avec un point d'ébullition supérieur à 65°C (EN14387). Classe 1: capacité baisse jusqu'à 1000 ppm, Classe 2: capacité moyenne jusqu'à 5000 ppm, Classe 3: capacité haute jusqu'à 10000 ppm. Pour obtenir un niveau de protection adéquate, la classe du filtre doit être choisi en fonction du type et la concentration des agents contaminants présents, selon les spécifications du fabricant des filtres. Les équipes de respiration avec des filtres n'opèrent pas de façon satisfaisante quand l'air contient des hautes concentrations de vapeur ou teneur en oxygène inférieure à 18% en volume. En présence de concentrations de vapeur élevées, utiliser une équipe respiratoire autonome.</p>
<p><u>Lunettes:</u></p>	<p>Lunettes de sécurité avec des protections latérales contre éclaboussures de liquides (EN166). Nettoyer tous les jours et désinfecter à intervalles régulières conformément aux instructions du fabricant.</p>
<p><u>Écran facial:</u></p>	<p>Non.</p>
<p><u>Gants:</u></p>	<p>Gants résistants aux produits chimiques (EN374). Lors des contacts fréquents ou prolongés, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 5 ou supérieure, avec un temps de pénétration &gt;240 min. Quand seulement s'attend à un contact de courte durée, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 2 ou supérieure, avec un temps de pénétration &gt;30 min. Le temps de pénétration des gants sélectionnés doit être en accord avec la période d'utilisation prétendue. Il y a plusieurs facteurs (par exemple, la température), qui font que dans la pratique la période d'utilisation des gants protecteurs résistants aux produits chimiques est nettement inférieure à celle qui est établie dans la norme EN374. En raison de la grande variété de circonstances et possibilités, nous devons tenir compte du manuel d'instructions des fabricants de gants. Utiliser la technique correcte d'enlever les gants (sans toucher la surface extérieure du gant) pour éviter le contact de ce produit avec la peau. Les gants doivent être remplacés immédiatement si des indices de dégradation sont observés.</p>
<p><u>Bottes:</u></p>	<p>Non.</p>
<p><u>Tablier:</u></p>	<p>Non.</p>
<p><u>Combinaison:</u></p>	<p>Conseillable.</p>

Risques thermiques:  
Non applicable (le produit est manipulé à la température ambiante).

CONTRÔLES D'EXPOSITION LIÉS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:

Éviter tout déversement à l'environnement. Éviter les émissions à l'atmosphère.

Déversements sur le sol: Éviter l'infiltration dans les sols.

Déversement dans l'eau: Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

- Loi de gestion de l'eau: Ce produit ne contient aucune substance incluse dans la liste des substances prioritaires dans le domaine de la politique de l'eau, selon la Directive 2000/60/CE-2013/39/UE.

	<p>ESMALTE ALIFATICO 2KR ULTRA BRILLO Code: 12212</p>	
--	---	---

**Émissions atmosphériques:** En raison de la volatilité, peut entraîner des émissions à l'atmosphère durant la manipulation et l'utilisation. Éviter l'émission à l'atmosphère.

- **COV (produit prêt à user\*):** Applicable d'après la Directive 2004/42/CE, relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques: PEINTURES ET VERNIS (définition sur la Directive 2004/42/CE, annexe I.1): Subcatégorie d'émission j) Revêtement bicomposant à fonction spéciale, en phase solvant. (COV max. 500. g/l\* à partir du 01.01.2010).

**SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

9.1	<p><b>INFORMATION SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES:</b></p> <p><u>Aspect</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- État physique : Liquide.</li> <li>- Couleur : Voir le couleur dans l'emballage.</li> <li>- Odeur : Caractéristique</li> </ul> <p><u>Valeur pH</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pH : Non applicable (milieu non aqueux).</li> </ul> <p><u>Changement d'état</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Point de fusion : Non applicable (mélange).</li> <li>- Point initial d'ébullition : 136.2* °C à 760 mmHg</li> </ul> <p><u>Densité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Densité de vapeur : 3.67* à 20°C 1 atm. <span style="float: right;">Relative air</span></li> <li>- Densité relative : # 1.308* à 20/4°C <span style="float: right;">Relative eau</span></li> </ul> <p><u>Stabilité</u></p> <p><u>Viscosité:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Viscosité dynamique : # 983. cps 20°C</li> <li>- Viscosité cinématique : # 250. mm2/s à 40°C</li> <li>- Viscosité (temps écoulement) : 200. sec.CF4 20°C</li> </ul> <p><u>Volatilité:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux d'évaporation : # 78.2* nBuAc=100 25°C <span style="float: right;">Relative</span></li> <li>- Tension de vapeur : 7* mmHg à 20°C</li> <li>- Tension de vapeur : 4.5* kPa à 50°C</li> </ul> <p><u>Solubilité(s)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Solubilité dans l'eau : Non applicable</li> <li>- Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable (mélange).</li> </ul> <p><u>Inflammabilité:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Point d'écair : 23* °C</li> <li>- Limites inférieures/supérieures d'inflammabilité/explosivité : # 1.0* - 7.0* % Volume 25°C</li> <li>- Température auto-inflammation : 188* °C</li> </ul> <p><u>Propriétés explosives:</u></p> <p>Les vapeurs peuvent former à l'aide de l'air des mélanges qui peuvent s'enflammer ou exploser en présence d'une source d'ignition.</p> <p><u>Propriétés comburantes:</u></p> <p>Non classé comme produit comburant.</p> <p>*Valeurs estimés sur la base des substances qui composent le mélange.</p>
-----	---

9.2	<p><b>AUTRES INFORMATIONS:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chaleur de combustion : # 5634* Kcal/Kg</li> <li>- Non volatiles : # 62.6 % Volume</li> <li>- COV (livraison) : # 357.4 g/l</li> </ul> <p>Les valeurs indiquées ne coïncident pas toujours avec les spécifications du produit. Les données pour les spécifications du produit peuvent être trouvées dans la fiche technique correspondante. Pour plus d'informations sur des propriétés physiques et chimiques relatives à la santé et à l'environnement, voir rubriques 7 et 12.</p>
-----	---

**SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

10.1	<p><b>RÉACTIVITÉ:</b></p> <p><u>Corrosion pour les métaux:</u> Il n'est pas corrosif pour les métaux.</p> <p><u>Propriétés pyrophoriques:</u> Il n'est pas pyrophorique.</p>
10.2	<p><b>STABILITÉ CHIMIQUE:</b></p> <p>Stable dans les conditions de stockage et d'emploi recommandées.</p>
10.3	<p><b>POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES:</b></p> <p>Possible réaction dangereuse avec agents oxydants, acides.</p>
10.4	<p><b>CONDITIONS À ÉVITER:</b></p> <p><u>Chaleur:</u> Tenir éloigné des sources de chaleur.</p> <p><u>Lumière:</u> S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire.</p> <p><u>Air:</u> Le produit n'est pas affecté par l'exposition à l'air, mais il est recommandé de ne pas laisser des récipients ouverts.</p> <p><u>Humidité:</u> Éviter des conditions d'humidité extrêmes.</p> <p><u>Pression:</u> Irrélevant.</p> <p><u>Chocs:</u> Le produit n'est pas sensible aux chocs, mais comme recommandation de type général: il faut éviter les coups et une manipulation brusque, pour éviter des déformations et la rupture de l'emballage, en particulier lorsque le produit est manipulé en grandes quantités et pendant les opérations de chargement et de déchargement.</p>
10.5	<p><b>MATIÈRES INCOMPATIBLES:</b></p> <p>Tenir à l'écart des agents oxydants et matières fortement alcalines ou acides.</p>
10.6	<p><b>PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX:</b></p> <p>Lors de décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: oxydes de soufre.</p>



ESMALTE ALIFATICO 2KR ULTRA BRILLO  
Code: 12212



**SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Aucune donnée toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification toxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) n° 1272/2008-2020/1182 (CLP).

11.1	<u>INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES:</u>			
	<u>TOXICITÉ AIGUË</u>			
	<u>Dosages et concentrations letales de composants individuels :</u> Xylène Éthylbenzène Naphta (pétrole), hydrodésulfuré lourd Sébacate bis(12266-pentaméthyl-4-pipéridinyle)	<u>DL50 (OECD 401)</u> mg/kg bw oral 4300. Rat 3500. Rat 6000. Rat > 2000. Rat	<u>DL50 (OECD 402)</u> mg/kg bw cutanée 1700. Lapin 15400. Lapin 3000. Rat > 2000. Rat	<u>CL50 (OECD 403)</u> mg/m <sup>3</sup> 4h inhalation > 22080. Rat > 17400. Rat > 7630. Rat
	<u>Estimations de la toxicité aiguë (ATE) de composants individuels :</u> Xylène Éthylbenzène	<u>ATE</u> mg/kg bw oral - -	<u>ATE</u> mg/kg bw cutanée 1100.* -	<u>ATE</u> mg/m <sup>3</sup> 4h inhalation 11000.* Vapeur 17400. Vapeur

(\*) - Estimation ponctuelle de la toxicité aiguë correspondant à la catégorie de classification (voir GHS/CLP Table 3.1.2). Ces valeurs sont utilisées pour calculer l'ATE dans le but de classer un mélange à partir de ses composants et ne représentent pas les résultats de tests.

(-) - Les composants dont on suppose qu'ils ne présentent aucune toxicité aiguë au seuil supérieur de la catégorie 4 pour la voie d'exposition correspondante sont ignorés.

Dose sans effet observé

Non disponible

Dose minimale avec effet observé

Non disponible

INFORMATION SUR LES VOIES D'EXPOSITION PROBABLES: Toxicité aiguë.

Routes d'exposition	Toxicité aiguë	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés	Critère
<u>Inhalation:</u> Non classé	ATE > 20000 mg/m <sup>3</sup>	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.36.
<u>Cutanée:</u> Non classé	ATE > 2000 mg/kg bw	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.36.
<u>Oculaire:</u> Non classé	Non disponible	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact oculaire (manque de données).	GHS/CLP 125.
<u>Ingestion:</u> Non classé	ATE > 2000 mg/kg bw	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par ingestion (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.36.

GHS/CLP 3.1.36: Classification de mélanges à partir des composants (formule d'additivité).

CORROSSIVITÉ / IRRITATION / SENSIBILISATION :

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés	Critère
<u>Corrossivité/irritation respiratoire:</u> 	Voies respiratoires 	Cat.3	IRRITANT: Peut irriter les voies respiratoires.	GHS/CLP 126.38.34.
<u>Corrossivité/irritation cutanée:</u> 	Peau 	Cat.2	IRRITANT: Provoque une irritation cutanée.	GHS/CLP 32.33.
<u>Lésions/irritation oculaire graves:</u> 	Yeux 	Cat.2	IRRITANT: Provoque une sévère irritation des yeux.	GHS/CLP 33.33.
<u>Sensibilisation respiratoire:</u> Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 34.33.
<u>Sensibilisation cutanée:</u> Non classé	-	-	# Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 34.33.

GHS/CLP 3.2.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.  
GHS/CLP 3.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.  
GHS/CLP 3.4.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.  
GHS/CLP 3.8.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.



ESMALTE ALIFATICO 2KR ULTRA BRILLO  
Code: 12212



DANGER PAR ASPIRATION:

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés	Critère
<u>Danger par aspiration:</u> Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit dangereux par aspiration (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHSCLP 3.103.3.

GHSCLP 3.103.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT): Exposition unique (SE) et/ou Exposition répétée (RE):

Effets	SE/RE	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés	Critère
<u>Respiratoires:</u> 	SE	Voies respiratoires 	Cat.3	IRRITANT: Peut irriter les voies respiratoires.	GHSCLP 3.83.4.
<u>Cutanés:</u>	RE	Peau 	-	DÉGRAISSANT: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.	GHSCLP 1.24.
<u>Neurologiques:</u> 	RE	Système auditif 	Cat.2	NEUROTOXIQUE: Risque présumé d'effets graves pour les organes auditifs à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation (perte d'audition).	GHSCLP 3.83.4.

GHSCLP 3.83.4: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

EFFETS CMR:

Effets cancérigènes: N'est pas considéré comme un produit cancérigène.

Génotoxicité: N'est pas considéré comme un produit mutagénique.

Toxicité pour la reproduction: N'est pas préjudiciable pour la fertilité. N'est pas préjudiciable pour le développement du fœtus.

Effets via l'allaitement: Il n'est pas classé comme un produit nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

EFFETS DIFFÉRÉS ET IMMÉDIATS, ET EFFETS CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION DE COURTE ET DE LONGUE DURÉE:

Routes d'exposition: Peut s'absorber par inhalation de la vapeur, à travers la peau et par ingestion.

Exposition à court terme: L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central. Des écoulements dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. Par ingestion, peut causer des irritations dans la gorge; d'autres effets peuvent être les mêmes que celles décrites pour l'exposition à des vapeurs.

Exposition prolongée ou répétée: Le contact répété ou prolongé peut provoquer l'élimination de la graisse naturelle de la peau, donnant comme résultat dermatite de contact non allergique et absorption à travers la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EFFETS INTERACTIFS:

Non disponible.

INFORMATIONS SUR LA TOXICOCINÉTIQUE, MÉTABOLISME ET DISTRIBUTION:

Absorption percutanée:

Cette préparation contient les suivantes substances pour lesquelles la absorption percutanée peut être très élevée: Xylène (mélange d'isomères), Éthylbenzène.

Toxicocinétique basique: Non disponible.

AUTRES INFORMATIONS:

Non disponible.

**SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Aucune donnée éco-toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification écotoxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) n° 1272/2008-2020/1182 (CLP).

12.1	<u>TOXICITÉ:</u>			
	<u>Toxicité aiguë pour le milieu aquatique</u> de composants individuels :	<u>CL50</u> (OECD 203) mg/l-96heures	<u>CE50</u> (OECD 202) mg/l-48heures	<u>CE50</u> (OECD 201) mg/l-72heures
	Xylène	> 14. Poissons	> 16. Daphnie	> 10. Algues
	Éthylbenzène	> 12. Poissons	> 1.8 Daphnie	> 33. Algues
	Naphta (pétrole), hydrodésulfuré lourd	> 2.6 Poissons	> 2.3 Daphnie	> 10. Algues
	Sébacate bis(12266-pentaméthyl-4-pipéridinyle)	0.97 Poissons	> 20. Daphnie	
	<u>Concentration sans effet observé:</u> Non disponible			
	<u>Concentration minimale avec effet observé:</u> Non disponible			
	<u>ÉVALUATION DE LA TOXICITÉ AQUATIQUE:</u>			
	<u>Toxicité aquatique</u>	<u>Cat.</u>	<u>Principaux dangers pour l'environnement aquatique</u>	<u>Critère</u>
	<u>Toxicité aquatique aiguë:</u> Non classé	-	Il n'est pas classé comme produit dangereux avec une toxicité aiguë pour les organismes aquatiques (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHSCLP 4.1.355.3.
	<u>Toxicité aquatique chronique:</u>	Cat.3	NOCIF: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	GHSCLP 4.1.355.4.

CLP 4.1.355.3: Classification des mélanges en fonction de leur toxicité aiguë par la somme des composants classés.

CLP 4.1.355.4: Classification des mélanges en fonction de leur toxicité chronique (à long terme) par la somme des composants classés.



ESMALTE ALIFATICO 2KR ULTRA BRILLO  
Code: 12212



#### 12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ.

Non disponible.

##### Biodegradation aérobie de composants individuels :

Xylène  
Éthylbenzène  
Naphta (pétrole), hydrodésulfuré lourd  
Sébacate bis(12266-pentaméthyl-4-pipéridinyle)

##### DQO mgO2/g

2620.  
3164.

##### %DBO/DQO

5 jours	14 jours	28 jours
~ 52.	~ 81.	~ 88.
~ 30.	~ 68.	~ 79.
24.	52.	74.

##### Biodegradabilité

Facile  
Facile  
Facile  
Non facile

Note: Les données de biodégradabilité correspondent à une moyenne de données provenant de diverses sources bibliographiques.

#### 12.3 POTENTIEL DE BIOACCUMULATION:

Il peut se bioaccumuler.

##### Bioaccumulation de composants individuels :

Xylène  
Éthylbenzène  
Naphta (pétrole), hydrodésulfuré lourd  
Sébacate bis(12266-pentaméthyl-4-pipéridinyle)

##### log Pow

3.16  
3.15  
5.65  
2.37

##### BCF L/kg

57. (calculée)  
56. (calculée)  
> 100. (calculée)

##### Potentiel

Faible  
Faible  
Faible  
Non disponible

#### 12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL:

Non disponible.

##### Mobilité de composants individuels :

Xylène  
Éthylbenzène  
Naphta (pétrole), hydrodésulfuré lourd  
Sébacate bis(12266-pentaméthyl-4-pipéridinyle)

##### log P<sub>oc</sub>

2.25  
2.23  
4.90  
1.98

##### Constante de Henry

P<sub>a</sub> m<sup>3</sup>mol<sup>-1</sup>20°C

660. (calculée)  
798. (calculée)

##### Potentiel

Faible  
Faible  
Faible  
Non disponible

#### 12.5 RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION PBT ET MPMB. Annexe XIII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.

#### 12.6 AUTRES EFFETS NOCIFS:

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone: Non disponible.  
Potentiel de formation photochimique d'ozone: Non disponible.  
Potentiel de réchauffement climatique: En cas d'incendie ou d'incinération dégage du CO<sub>2</sub>.  
Potentiel de perturbation du système endocrinien: Non disponible.

### SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### 13.1 MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS. Directive 2008/98/CE-Règlement (UE) n° 1357/2014:

Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter ou minimiser la formation de déchets. Analyser des possibles méthodes de valorisation ou recyclage. Ne pas jeter directement à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte de déchets. Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

##### Élimination d'emballages souillés. Directive 94/62/EC-2015/720/UE. Décision 2000/532/EC-2014/955/UE:

Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. La classification des conteneur comme déchets dangereux dépendra du degré de vidage celui-ci, étant le détenteur du déchet responsable de leur classement, en conformité avec le Chapitre 15 01 de la Décision 2000/532/CE, et son acheminement vers la destination finale appropriée. Avec des emballages contaminés il faut adopter les mêmes mesures que pour le produit.

##### Procédures de neutralisation ou destruction du produit:

Incinération contrôlée dans des sites spéciaux de traitement de résidus chimiques, selon les réglementations locales.



ESMALTE ALIFATICO 2KR ULTRA BRILLO  
Code: 12212



## SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1	<u>NUMÉRO ONU:</u> 1263	
14.2	<u>NOM D'EXPÉDITION DES NATIONS UNIES:</u> PEINTURES	
14.3	<p><u>CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT:</u></p> <p><u>Transport par route (ADR 2021) et</u> <u>Transport par chemin de fer (RID 2021):</u></p> <p>Marchandise non soumise à l'ADR.<sup>1</sup></p> <p><u>Transport voie maritime (IMDG 39-18):</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Classe: 3</li> <li>- Groupe d'emballage: III</li> <li>- Fiche de Sécurité (FS): F-E,S,E</li> <li>- Guide soins médicaux d'urgence: 310,313</li> <li>- Polluant marin: Non.</li> <li>- Document pour le transport: Connaissance d'embarquement.</li> </ul> <p><u>Transport voie aérienne (ICAO/IATA2021):</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Classe: 3</li> <li>- Groupe d'emballage: III</li> <li>- Document pour le transport: Lettre de transport aérien.</li> </ul> <p><u>Transport par voies de navigation intérieures (ADN):</u> Non disponible.</p>	<p>Transport pour liquides visqueux en emballages à capacité inférieure à 450 L d'après 2.2.3.1.5. (ADR) ou inférieure à 30 L d'après 2.3.2.5. (IMDG).</p> 
14.4	<u>GROUPE D'EMBALLAGE:</u> Voir la section 14.3	
14.5	<u>DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT:</u> Non applicable.	
14.6	<u>PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR:</u> S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement. Toujours transporter dans des récipients fermés qui sont en position verticale et sécurisée. Assurer une ventilation adéquate.	
14.7	<u>TRANSPORT EN VRAC CONFORMÉMENT À L'ANNEXE II DE LA CONVENTION MARPOL 73/78 ET AU REVUEIL IBC:</u> Non applicable.	

## SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1	<p><u>RÉGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES UE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT:</u> Les réglementations applicables à ce produit en général sont énumérées tout au long de cette fiche de données de sécurité.</p> <p><u>Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation:</u> Voir la section 1.2</p> <p><u>Avertissement tactile de danger:</u> Si le produit est destiné au public en général, il est obligatoire un signal tactile de danger. Les prescriptions techniques concernant les dispositifs permettant la détection des dangers au toucher doivent être conformes à la norme EN ISO 11683, relative aux Emballages - Indications tactiles de danger - Exigences</p> <p><u>Protection de sécurité par des enfants:</u> Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).</p> <p><u>Informations COV sur l'étiquette:</u> # Contient COV max. 396. g/l pour le produit prêt à user - Le valeur limite 2004/42/CE/IIA cat. j) est COV max. 500. g/l (2010).</p> <p><u>AUTRES LÉGISLATIONS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Voir le Tableau nr. 84 'Affections engendrées par les solvants organiques à usage professionnel' (France).</li> </ul> <p><u>Contrôle des risques inhérents aux accidents graves (Seveso III):</u> Voir la section 7.2</p> <p><u>Autres législations locales:</u> Le destinataire doit vérifier l'existence éventuelle de réglementations locales applicables au produit chimique.</p>
15.2	<p><u>ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE:</u> Pour cette mélange n'a pas été fait une évaluation de la sécurité chimique.</p>



ESMALTE ALIFATICO 2KR ULTRA BRILLO  
Code: 12212



## SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

TEXTE DES PHRASES ET NOTES DONT LE NUMÉRO FIGURE À LA RUBRIQUE 2 ET/OU 3:

Mentions de danger en accord le Règlement (UE) n° 1272/2008-2020/1182 (CLP), Annexe III:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H226 Liquide et vapeurs inflammables. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H312 Nocif par contact cutané. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H373i Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation. H373IE Risque présumé d'effets graves pour les organes auditives à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

Notes concernant l'identification, classification et l'étiquetage des substances:

Note H : La classification et l'étiquette mentionnées pour cette substance s'appliquent uniquement à la ou aux propriétés dangereuses indiquées par la ou les phrases de risque en liaison avec la ou les catégories de danger mentionnées.

Note P : La classification comme cancérogène ou mutagène ne doit pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 0,1% poids/poids de benzène (EC no 200-753-7).

ÉVALUATION DES INFORMATIONS SUR LE DANGER DES MÉLANGES: Voir les sections 9.1, 11.1 et 12.1.

CONSEILS RELATIF À TOUTE FORMATION:

Il est recommandé pour tout le personnel qui va manipuler ce produit effectuer une formation basique en matière de prévention des risques professionnels, afin de faciliter la compréhension et l'interprétation des fiches de données de sécurité et l'étiquetage des produits.

PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES DE DONNÉES:

- European Chemicals Agency: ECHA, <http://echa.europa.eu/>
- EUR-Lex L'accès au droit de l'Union européenne, <http://eur-lex.europa.eu/>
- Industrial Solvents Handbook, Ibert Mellan (Noyes Data Co., 1970).
- Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, (INRS, ED 984, 2007).
- Accord européen concernant le transport des marchandises dangereuses par route, (ADR 2021).
- International Maritime Dangerous Goods Code IMDG including Amendment 39-18 (IMO, 2018).

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES:

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité:

- REACH: Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques.
- GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des substances chimiques.
- CLP: Classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.
- EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
- ELINCS: Liste européenne des substances chimiques notifiées.
- CAS: Service américain d'enregistrement des produits chimiques.
- UVCB: Substances de composition variable ou inconnue, des produits de réaction complexe ou des matériels biologiques.
- SVHC: Substances extrêmement préoccupantes.
- PBT: Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques.
- mPmB: Substances très persistantes et très bioaccumulables.
- COV: Composés Organiques Volatiles.
- DNEL: Niveau dérivé sans effet (REACH).
- PNEC: Concentration prévisible sans effet (REACH).
- LD50: Dose létale, 50 pour cent.
- LC50: Concentration létale, 50 pour cent.
- ONU: Organisation des Nations Unies.
- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route.
- RID: Réglementations relatives au transport international de marchandises dangereuses.
- IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
- IATA: Association du Transport aérien international.
- ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

LÉGISLATIONS SUR FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Fiche de Données de Sécurité selon l'Article 31 du Règlement (CE) nr. 1907/2006 (REACH) et l'annexe du Règlement (UE) nr. 2015/830.

HISTOIRE:Révision:

Version: 3 14/03/2022  
Version: 4 15/03/2022

Modifications en ce qui concerne a la Fiche de données de sécurité précédente:

# Les possibles changements législatifs, contextuelles, numériques, méthodologiques et normatifs en ce qui concerne a la version précédente sont mis en évidence dans cette Fiche de données de sécurité par une marque # en couleur rouge et en italique.

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité du produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.